



BONNES NOUVELLES :

UNE BLESSURE SUBIE AU TRAVAIL INSPIRE UNE CARRIÈRE EN SANTÉ ET EN SÉCURITÉ

« **V**ert » n'est pas le premier mot qui vient à l'esprit pour décrire Travail sécuritaire NB. C'est cependant la façon dont un de ses clients, Darren Shaw, voit l'organisme.

« Travail sécuritaire NB croit fermement au recyclage car il m'a recyclé », a-t-il affirmé.

M. Shaw fait allusion à l'expérience qu'il a vécue avec Travail sécuritaire NB depuis qu'il a subi une blessure à l'épaule à un chantier de construction en mars 2010. Il s'agit d'un cheminement au cours duquel il est passé d'une carrière dans le secteur de la construction à une dans le domaine de la santé et de la sécurité.



Darren Shaw

Lorsqu'il a quitté sa maison à McAdam le matin du 1^{er} mars pour faire le trajet de 60 minutes afin de se rendre à son lieu de travail à Fredericton, les chemins étaient glacés. Il n'a pas pensé que ce serait un accident du travail, plutôt qu'un accident de la route, qui changerait sa vie pour toujours ce jour-là.

M. Shaw, un travailleur de la construction ayant 24 années d'expérience, effectuait des travaux avec des murs secs dans un édifice à Fredericton. Il

travaillait avec des panneaux de gypse d'une longueur de 12 pieds et d'une épaisseur de 5/8 de pouce.

« Je me souviens de l'accident comme s'il s'était produit hier. J'ai monté l'escalier avec l'équipe pour me rendre aux troisième et quatrième étages. Nous transportions nos outils et nos cordons d'alimentation », a-t-il expliqué. Lorsqu'il était prêt à commencer à travailler, M. Shaw a rappelé à son collègue d'être plus prudent. « La semaine dernière, tu as échappé quatre panneaux sur moi et tu aurais pu te blesser encore plus grièvement. »

Son rappel n'a servi à rien. Rendu au troisième panneau de gypse, le collègue de M. Shaw a échappé le bout du panneau qu'il tenait au plancher en prenant un outil. Lorsque le panneau a frappé le plancher, cela a fait que le bout que M. Shaw tenait s'est déplacé brusquement et son bras droit a claqué derrière lui. « J'espérais que c'était le panneau qui avait fait ce bruit, mais malheureusement, c'était mon bras. Je suis resté debout en regardant mon bras qui pendait et il n'y avait rien que je pouvais faire. Je n'avais pas la force de bouger mon bras et je ne ressentais que de la douleur », a-t-il décrit. Il a façonné une attelle à l'aide de son manteau et a été transporté à l'Hôpital régional Dr Everett Chalmers, où il a vu un médecin et a été renvoyé à la maison.

La route menant à la réadaptation de M. Shaw a commencé peu de temps après, lorsqu'il a rencontré son responsable de cas, Katherine Cole, et qu'ils ont discuté de son plan de traitement. Le 29 mars, il a été admis au Centre de rééducation professionnelle à Grand Bay-Westfield, où une physiothérapeute, Gayle Brown, a travaillé avec lui afin d'améliorer la mobilité de son épaule. M. Shaw a assisté à des séances de gestion de la douleur et a reçu des conseils sur la nutrition.

« La pauvreté fait partie de la vie d'un travailleur blessé. Les gens ne comprennent pas qu'un travailleur

blessé ne reçoit qu'un certain pourcentage du salaire qu'il gagnait avant son accident. Le travailleur a de la difficulté à payer ses factures et au Centre, il est séparé de sa famille. C'est difficile! J'ai connu des jours où j'étais vraiment découragé, mais le counselling que j'ai reçu m'a aidé à regagner ma confiance en moi. J'ai aussi appris à manger des aliments plus nutritifs et je fais de deux à trois milles par jour. J'ai perdu 40 livres. »

M. Shaw a tiré le meilleur parti de son séjour au Centre. Le jour, il travaillait fort afin de guérir. En soirée, M. Shaw, qui se décrit comme un « gars de la campagne », organisait des sorties et des activités sociales pour les autres clients. Il est devenu la personne à qui on allait si on avait besoin d'une oreille attentive ou d'une épaule pour pleurer.

Sa réadaptation avançait bien, mais la dernière semaine de juillet, c'est-à-dire le moment auquel il était censé recevoir son congé, il a fait un bond en arrière lorsque son bras a lâché.

M. Shaw est retourné au Centre après une période de trois mois pour être réévalué. On a conclu qu'il ne pouvait plus travailler dans l'industrie de la construction. Il a rencontré un spécialiste en réadaptation de Travail sécuritaire NB, Richard Grasse. À la suite de plusieurs entrevues et tests, l'équipe a déterminé qu'il avait des aptitudes en matière de santé et de sécurité.

suite en page 5

Dates importantes à retenir!

32^e conférence annuelle en matière de santé et de sécurité de Travail sécuritaire NB

Les 26, 27 et 28 septembre 2012
Saint John Trade and Convention Centre
Saint John (N.-B.)
L'inscription commencera le
15 juin 2012!

PROFIL

D'UN MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Gerard Adams

Pour la plupart des gens, un déménagement dans une autre ville pour accepter un poste exigeant au sein d'une industrie dans laquelle on n'a aucune expérience pourrait représenter une tâche imposante. Pour Gerard Adams, cependant, le plus grand défi lié à son déménagement à Saint John afin d'assumer son nouveau poste de président et chef de la direction de Travail sécuritaire NB pourrait être le besoin d'encourager les Sea Dogs de Saint John plutôt que leur équipe rivale, les Wildcats de Moncton.

M. Adams est persuadé que son expérience et ses compétences l'aideront à s'adapter facilement au monde de la santé et de la sécurité au travail et de l'indemnisation des travailleurs. Il affirme que sa tâche est rendue plus facile par le fait « qu'il est évident que Travail sécuritaire NB est un organisme bien géré ».

M. Adams est entré en fonctions le 27 février dernier. Avant de se joindre à Travail sécuritaire NB, il demeurait à Moncton, où jusqu'à récemment, soit de 2005 à 2011, il a servi deux mandats à titre

de président et chef de la direction du Credit Union Central of New Brunswick. Pendant ce temps, il a aidé à créer Atlantic Central, le fruit du fusionnement des trois Credit Union Centraux des Maritimes pour former une seule entité de services.

« Mon travail au Credit Union Central tirait à sa fin et je cherchais un nouveau défi. J'ai vu un lien entre mes compétences et les exigences de ce poste, soit de l'expérience à travailler avec des conseils d'administration et des groupes comptant de multiples intervenants; les relations gouvernementales; et l'élaboration de politiques. »

M. Adams a également une solide expérience au chapitre de la législation, ce qui constitue un atout étant donné que Travail sécuritaire NB voit à l'application de quatre lois. À titre du président de la Newfoundland Liquor Corporation, il a aidé à apporter des modifications législatives d'envergure à la *Liquor Control Act* de cette province.

Il précise qu'à son nouveau poste, il mettra l'accent sur « la conservation d'un régime qui semble fonctionner très bien en maintenant l'équilibre entre des cotisations abordables pour les employeurs et un niveau de prestations acceptable pour les travailleurs ».

« À cette fin, il faut assurer que peu importe les changements qui surviennent aux lieux de travail et à l'environnement, Travail sécuritaire NB est capable de s'adapter. »

Bien qu'il avoue qu'il est quelque peu intimidant d'avoir eu autant de nouvelles choses à apprendre au cours des premières semaines et que la courbe

d'apprentissage représente un énorme défi, M. Adams est reconnaissant de l'appui que les employés lui ont accordé. Il est engagé à maintenir cet appui.

« Au fur et à mesure que je dirige Travail sécuritaire NB vers l'avenir pour les cinq prochaines années, je veux assurer que l'organisme continue d'être un endroit agréable où travailler et que les employés savent qu'ils contribuent à son succès. Je veux qu'ils savent quel est leur rôle et qu'ils comprennent l'importance de leur travail, car le travail de tous est important. Lorsqu'on aime son travail et son milieu de travail, tout le monde en profite. »

C'est à l'aide d'une « bonne communication » qu'il prévoit maintenir l'appui des employés et obtenir celui des travailleurs et des employeurs néo-brunswickois. « La communication mène à la confiance. Je ferai preuve d'autant d'ouverture et d'honnêteté que possible. »

M. Adams est né à Terre-Neuve et a demeuré dans chacune des provinces de l'Atlantique, sauf l'Île-du-Prince-Édouard. Lui et son épouse Joan sont mariés depuis 32 ans, ont deux enfants adultes et un petit-fils de 8 mois.

M. Adams a également la passion de la musique et des sports. En tant qu'admirateur du rock classique, il a effectué des voyages au cours des dernières années pour assister à des spectacles de U2, d'Elton John, de Paul Simon et de Tom Petty pour n'en nommer que quelques-uns. De plus, comme la plupart des Canadiens, il adore le hockey. Il est maintenant un partisan des Sea Dogs de Saint John. Il est également amateur de l'équipe des Blackhawks de Chicago, mais nous ne lui en voulons pas. •

CÉLÉBRONS LA SÉCURITÉ — CÉLÉBRONS LA SNASST!

La Semaine nord-américaine de la sécurité et de la santé au travail (SNASST) souligne l'importance d'améliorer la compréhension, de rehausser la sensibilisation et de prévenir les blessures et les maladies subies au travail, à la maison et dans la communauté.

La SNASST a vu le jour lorsque des représentants des travailleurs du Canada, des États-Unis et du Mexique se sont réunis dans le cadre des pourparlers sur l'Accord de libre-échange nord-américain au milieu des années 90. On a demandé à la Société

canadienne de la santé et de la sécurité au travail (SCSST) d'élargir la Semaine canadienne de la santé et de la sécurité au travail pour en faire une initiative nord-américaine. Les détails de la SNASST ont été élaborés de 1997 à 2000. Les trois pays continuent de souligner la SNASST. Au Canada, il s'agit d'une initiative organisée par la SCSST en partenariat avec le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail et Ressources humaines et Développement des compétences Canada de concert avec leurs partenaires nord-américains. Cette année, le thème de la Semaine est : « Santé et sécurité : un

engagement pour la vie! Le faire fonctionner. »

Le Nouveau-Brunswick a commencé à célébrer la semaine de sécurité en 1990. Les activités de la SNASST comprennent sept déjeuners à l'intention des membres de comités mixtes d'hygiène et de sécurité, qui se dérouleront dans l'ensemble de la province et où l'on présentera des discussions sur la santé et la sécurité. La section régionale du Nouveau-Brunswick de la SCSST, Ressources humaines et Développement des compétences Canada et Travail sécuritaire NB parrainent les déjeuners. •



POUR OBTENIR PLUS DE DÉTAILS SUR LA SNASST, VEUILLEZ VISITER LE SITE www.naosh.ca.

LE JOUR DE DEUIL NATIONAL



Le 28 avril 2011, les filles d'Omer Allain ont déposé une couronne à la mémoire de leur père à l'occasion du dévoilement d'un monument érigé pour rendre hommage aux travailleurs qui ont perdu la vie, subi une blessure ou été atteints d'une maladie au travail. La photo fait voir, dans l'ordre habituel, Julie, Josée et Martine Allain, devant le monument au lac Lily, à Saint John.

Pour son employeur, Omer Allain était un homme qui travaillait fort et « avec qui c'était un plaisir de passer du temps ».

Pour ses collègues, c'était un mentor et « le gars sur qui on pouvait se fier ».

Pour les gens de Bouctouche, c'était un héros de hockey.

Pour Martine, Julie et Josée Allain, cependant, c'était tout simplement « Papa ». Et ce n'était pas un papa ordinaire. « C'était le meilleur père », déclare Martine Allain.

M. Allain est décédé le 30 janvier 2008. Il a perdu la vie à la suite d'une chute d'une hauteur de 35 mètres à partir d'une plate-forme de travail, au terminal de gaz naturel liquéfié de Canaport à Saint John. Il n'avait que 44 ans.

Quatre ans plus tard, ses amis et ses collègues sont toujours en deuil.

« Son décès a été une grosse perte », a expliqué Styve Dumouchel, qui était gestionnaire de projet chez Lorneville Mechanical Contractors, l'employeur de M. Allain au moment de son décès. « Il était

plein d'énergie et une personne heureuse qui était toujours de bonne humeur. C'était également la personne à qui l'on s'adressait lorsqu'on voulait qu'une tâche soit accomplie. C'était l'un de nos meilleurs employés. Il était très consciencieux. Il aimait quand même avoir du plaisir : il racontait des blagues et taquinait beaucoup. »

M. Dumouchel a précisé que le décès de M. Allain a été un coup dur pour l'entreprise. « Cela a été très émouvant pour tout le monde. Omer avait beaucoup de cousins qui travaillaient avec lui. Tout le monde a éprouvé le sentiment de perte. En plus des retombées émotives, son décès a également eu d'importantes répercussions financières », a-t-il expliqué.

M. Dumouchel, qui considérait M. Allain comme un bon ami, a précisé qu'il a été personnellement touché. « J'ai été en dépression pendant trois mois après son décès. J'ai une photo de lui dans mon camion et je pense à lui chaque jour. »

La fille aînée de M. Allain, Martine, a maintenant 27 ans. Elle se rappelle toujours qu'il se rendait à Bouctouche toutes les fins de semaine et préparait un gros déjeuner le dimanche. « C'était lui le cuisinier de la famille. Notre déjeuner préféré était le pain doré », a-t-elle révélé.

« C'était fondamentalement une personne très sociale et un travailleur acharné, mais surtout, un bon mari et père. Il adorait le hockey et les activités de plein air. Il nous amenait faire de longues promenades à pied dans le bois ou jouer au hockey à la patinoire. Il venait voir toutes nos parties, et il nous appuyait et nous encourageait. »

Selon Martine, c'était le hockey sa grande passion, mais son passe-temps ne passait jamais avant la famille ou le travail. Lorsqu'il avait 8 ans, M. Allain est devenu obsédé par Jacques Lemaire des Canadiens de Montréal, qui portait le chandail numéro 25. Il était un joueur de hockey doué lui aussi, et a porté le numéro 25 de son idole tout au long de sa carrière, à partir du hockey mineur jusqu'à la ligue senior. À titre de capitaine de l'équipe de l'École Clément-Cormier, M. Allain a mené son équipe à son premier championnat provincial en 1981-1982. Depuis ce temps, les capitaines de l'école portent le numéro 25 pour l'honorer. La Ville de Bouctouche lui rend également hommage puisque le numéro 25 figure sur de nombreuses plaques d'immatriculation.

Le jour qui est habituellement l'un des plus heureux de la vie d'une personne, soit le jour de ses noces, sera une occasion douce amère pour Martine et Julie, qui se marieront toutes les deux cette année sans leur père. Julie, âgée de 25 ans et titulaire d'une maîtrise en administration des affaires, demeure à Red Deer, en Alberta.

« Il était là lorsque nous avons terminé nos études secondaires, mais il a manqué l'obtention de nos diplômes universitaires. Il manquera également nos mariages », Martine a affirmé, les larmes aux yeux, en ajoutant que son père aurait été tellement fier de voir sa fille cadette, Josée, âgée de 23 ans, suivre une formation en vue de devenir chaudronnière, tout comme son père, son grand-père et des oncles.

« C'est triste pour nous. Il s'agit d'une épreuve difficile à surmonter, mais malheureusement, ce sont des choses qui arrivent. »

Toutefois, cela n'a pas besoin d'arriver. En tant que physiothérapeute, Martine voit beaucoup de blessures qu'on aurait pu éviter. « Il est essentiel de parler de l'importance de la sécurité au travail. Les travailleurs doivent savoir qu'ils ont le droit d'être en sécurité et de se sentir en sécurité au travail. Lorsqu'on se lève le matin, on ne pense pas qu'on sera tué au travail. Mon père, qui faisait ce travail depuis qu'il avait 18 ans, était habitué à travailler à partir de hauteurs. Il y a des travailleurs qui effectuent des travaux à risque élevé qui finissent par se sentir à l'aise après un certain nombre d'années et commencent à sauter des mesures de sécurité en pensant "rien ne va arriver" ou "je fais ça depuis 25 ans". Je crois aussi que pour les hommes, il y a plus de pressions de conformité aux lieux de travail. On pourrait dire : "Qui porte son masque de protection?" ou "Qui porte son harnais à une hauteur peu élevée?" On pourrait se moquer d'eux. »

Le 28 avril est le Jour de deuil national, un jour pour rendre hommage aux travailleurs qui ont subi une blessure, été atteints d'une maladie ou perdu la vie au travail. Cependant, pour la famille de M. Allain, ainsi que ses amis et ses collègues, chaque jour est un jour de deuil. En rendant hommage à des travailleurs comme M. Allain le 28 avril, n'oubliez pas d'assurer que vous-même, vos travailleurs et vos collègues travaillez en toute sécurité chaque jour. Un raccourci peut mener à une peine à vie. •

POUR VOIR UNE LISTE DES CÉRÉMONIES QUI SE DÉROULERONT DANS LE CADRE DU JOUR DE DEUIL NATIONAL, VEUILLEZ COMMUNIQUER AVEC LE BUREAU DE LA FÉDÉRATION DES TRAVAILLEURS ET DES TRAVAILLEUSES DU NOUVEAU-BRUNSWICK AU 506 857-2125.

UN HOMME D'OROMOCTO INCARNE LE THÈME DE LA SEMAINE DE SENSIBILISATION À LA SITUATION DES PERSONNES HANDICAPÉES DEPUIS PLUS DE 30 ANS : « PRÊTS ET CAPABLES DE TRAVAILLER! »



Greg Legere

Une carrière dans le domaine de l'affûtage de couteaux ne représentait pas le premier choix de Greg Legere. Il y a 33 ans, si on avait demandé à M. Legere, un homme d'affaires d'Oromocto, ce qu'il envisageait faire, sa réponse aurait été courte :

« Mécanicien de brûleurs à l'huile. »

Aujourd'hui, ces aspirations de carrière ne sont qu'un souvenir lointain. Assis dans un fauteuil roulant derrière la caisse enregistreuse au magasin Knife & Key Corner, une entreprise dont il est propriétaire et exploitant depuis 30 ans, M. Legere, âgé de 54 ans, pense parfois à sa jeunesse.

Au mois de février 1979, il était un jeune homme de 21 ans. Il venait de se marier et attendait un bébé. Il aimait son travail comme mécanicien de brûleurs à l'huile. Il avait un bon salaire et travaillait avec ses mains. Cependant, sa vie a changé un dimanche après-midi à la suite d'un accident d'automobile.

« Je me suis fracturé le cou et j'étais paralysé à partir de la hauteur des aisselles. Heureusement, je pouvais toujours me servir de mes bras. »

En plus de ne plus pouvoir marcher, il a bientôt réalisé qu'il ne pouvait plus effectuer son travail.

« La plupart des chantiers de construction de bâtiments d'habitation ne sont pas accessibles aux fauteuils roulants », a-t-il expliqué. « C'était une chose difficile à accepter. »

Après la naissance de son fils au mois d'avril, soit quelques mois après son accident, M. Legere n'avait aucun doute qu'il devait changer son plan de carrière. Il a commencé par obtenir son diplôme d'équivalence d'études secondaires (GED). Il s'est ensuite inscrit à l'Université du Nouveau-Brunswick, à Fredericton.

« C'était une sorte de cauchemar pour moi », a-t-il affirmé. « Je devais jongler pour concilier mes responsabilités en tant que mari et père et mes cours. C'était très difficile. Si vous connaissez le campus, il s'agit essentiellement d'une grosse colline. L'hiver, c'était presque impossible pour moi de me rendre d'un bâtiment à l'autre pour mes cours. »

Muni de son diplôme GED, M. Legere a pris le risque d'accepter un poste de vendeur au Knife & Key Corner en janvier 1981. Son expérience à travailler avec ses mains s'est révélée indispensable pour apprendre l'art de la gravure et de l'affûtage. Ses compétences en services aux clients lui sont venues naturellement. Après quelques mois, il a acheté l'entreprise du propriétaire et n'a jamais regretté sa décision.

« C'était le 1^{er} avril 1981. À cette époque, je n'imaginai pas que je ferais la même chose plus de 30 ans plus tard, mais me voici. »

Les gens de la région sont habitués à voir le magasin de M. Legere puisqu'il se trouve au même endroit du centre commercial d'Oromocto depuis qu'il a ouvert ses portes. M. Legere est connu pour sa précision et son souci du détail. Il a deux employés à temps partiel qui l'aident à assurer que tout se déroule bien.

« C'est agréable d'avoir des employés sur qui l'on peut se fier. Cela me permet de profiter de mes heures libres car je sais qu'on s'occupe du magasin. »

D'après M. Legere, les changements qu'on a apportés depuis son accident sont presque inestimables.

« La société a fait d'énormes progrès car les villes n'avaient même pas de bateaux de trottoir à ce moment-là. Il fallait que j'apprenne comment faire sauter mon fauteuil roulant pour accéder aux trottoirs, une chose qui n'est plus trop nécessaire de nos jours. »

En raison de ces obstacles, il était souvent plus facile pour une personne en fauteuil roulant de demeurer à la maison. Grâce aux améliorations en matière de technologie et de législation, cependant, M. Legere considère que cela n'est plus le cas.

« Maintenant on ne jette même pas un deuxième regard aux personnes en fauteuil roulant. »

Bien qu'il affirme que la société est plus inclusive et accessible qu'elle l'était, il y a encore des situations auxquelles il fait face que la plupart des gens ne s'imagineraient pas.

« Si je dois prendre un produit qui se trouve sur la tablette du haut au grand magasin, je dois quand même demander de l'aide. Cela est toutefois beaucoup mieux par rapport à la situation au début des années 80. »

Pour célébrer les réalisations de M. Legere ainsi que celles des autres 118 000 Néo-Brunswickois qui ont des difficultés d'ordre physique, on soulignera encore cette année la Semaine de sensibilisation à la situation des personnes handicapées, et ce, pour une 25^e année consécutive. Le thème de la semaine, qui se déroulera du 27 mai au 2 juin, est « Prêts et capables de travailler! » Voilà l'attitude de Greg Legere depuis plus de 30 ans. •

POUR OBTENIR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS SUR LA SEMAINE, VISITEZ LE SITE WEB www.gnb.ca/0048/DAW2012/IndexDAW2012-f.asp.

LE RAPPORT ANNUEL PRÉSENTE DES RÉSULTATS POSITIFS

L'un des taux de blessures le plus bas au pays, une durée des réclamations réduite et un pourcentage de capitalisation de 116,9 % : voilà quelques-uns des faits saillants dont fait état le *Rapport annuel 2011* de Travail sécuritaire NB, qui a été présenté récemment.

Le rapport comprend les états financiers et donne les buts et les cibles de l'organisme, que le conseil d'administration a établis, ainsi que les mesures du rendement.

En 2011, Travail sécuritaire NB a atteint les cibles en matière de sécurité, de reprise du travail, d'équilibre ainsi que de satisfaction et d'engagement des employés. Le nombre de blessures de la province a diminué de 1 % pour devenir l'un des taux de blessures le plus bas au pays. La durée des réclamations a diminué de 1,2 %.

« Puisque les blessures et la durée des réclamations font augmenter nos coûts, c'est une très bonne nouvelle pour tous », a indiqué la présidente du

conseil d'administration de Travail sécuritaire NB, Sharon Tucker. « Je suis fière de ces résultats. Cela me dit que de plus en plus de travailleurs et d'employeurs considèrent les blessures subies au travail comme étant inacceptables, plutôt qu'inévitables. Cet état de choses se traduit non seulement en une diminution des répercussions physiques et émotionnelles des blessures subies au travail et des maladies professionnelles, qui compte plus que toute autre chose, mais également en une réduction des coûts », a-t-elle ajouté.

Grâce à des coûts de réclamation et à des frais d'administration inférieurs à ceux prévus au budget, Travail sécuritaire NB a enregistré un excédent de 55 millions de dollars, ce qui représente une pleine capitalisation de 116,9 %.

Le niveau de capitalisation solide a donné lieu à une diminution du taux de cotisation moyen provisoire, qui se chiffre à 1,70 \$ en 2012, comparativement à 2,08 \$ en 2010 et à 2,00 \$ en 2011. Le taux de cotisation moyen du

Nouveau-Brunswick continue de demeurer le plus bas au Canada atlantique.

« Le fait que l'organisme ait maintenu une pleine capitalisation est avantageux à la fois pour les employeurs et les travailleurs », a indiqué le président et chef de la direction de Travail sécuritaire NB, Gerard Adams. « La pleine capitalisation favorise la stabilité des taux de cotisation en réduisant l'effet des fluctuations d'un exercice à l'autre, des désastres et d'autres événements. Elle représente également des prestations assurées pour les travailleurs blessés », a-t-il ajouté.

« Je tiens à féliciter les travailleurs et les employeurs néo-brunswickois qui nous ont aidés à atteindre ces résultats en réduisant le nombre de blessures et de réclamations avec interruption de travail ainsi que la durée de ces réclamations. Je veux également remercier le conseil d'administration, la direction et les employés de Travail sécuritaire NB de leur appui continu et de leur travail acharné en vue d'atteindre sa vision de lieux de travail sains et sécuritaires au Nouveau-Brunswick. »

Le *Rapport annuel 2011* de Travail sécuritaire NB est disponible en ligne, à l'adresse www.travailsecuritairenb.ca. •

BONNES NOUVELLES : suite de la page 1

Puisque M. Shaw ne possédait aucune compétence en informatique, il a dû recevoir une formation. Par la suite, il s'est inscrit à un programme de processus liés à la santé, à la sécurité et à l'environnement offert par Don Sayers & Associates de concert avec la University of Fredericton. Il vient de terminer le programme et figurait parmi les quelques étudiants qui ont « dépassé les normes ». Il a également suivi des cours par l'entremise de la New Brunswick Construction Safety Association.

Le domaine de la santé et de la sécurité semble être le meilleur choix pour M. Shaw. « J'entreprends ma nouvelle carrière avec beaucoup d'enthousiasme. La santé et la sécurité me passionnent », a-t-il affirmé. « Étant donné que j'ai 24 années d'expérience dans le secteur de la construction, j'ai vu beaucoup de raccourcis que les travailleurs prennent. Je sais que beaucoup d'entre eux ne connaissent pas leurs trois droits et ont peur de signaler une blessure. Je suis au courant de ce qui se passe. »

La passion de M. Shaw est évidente. Il a réussi ses cours avec beaucoup de succès et les a terminés bien en avance. La note la plus basse qu'il a obtenue était un 82 et la plupart de ses notes étaient dans les 90 %. Il a été agréé comme coordonnateur de la

sécurité auprès de la New Brunswick Construction Safety Association. Il fait actuellement un stage guidé auprès des Eastern Safety Services, à la mine de potasse à Sussex.

M. Shaw a été travailleur paramédical bénévole pendant 8 ans et demi. Il précise qu'il aime aider les gens. « Mon but ultime est de devenir agent de contrôle. Je me suis fait mal et je ne souhaite à personne de subir ce que j'ai subi. »

M. Shaw fait l'éloge de son équipe à Travail sécuritaire NB. « Ma responsable de cas, Katherine Cole, travaille tellement fort pour ses clients. Le professionnalisme dont elle fait preuve est sans égal. Pour ce qui est de Richard Grasse, que je nomme le "prince de la compassion", il m'offrirait toujours de l'encouragement et un soutien. Il fait des efforts supplémentaires pour s'assurer que ses clients ont les meilleures chances de réaliser leur plan de carrière. Ma physiothérapeute, Gayle Brown, m'a aidé à me remettre de ma blessure grâce à ses formidables compétences. Je suis très reconnaissant de ses sages paroles et de ses conseils. Par ailleurs, Monica Brown est la meilleure commis de soutien qu'un service pourrait avoir. »

« Je suis très reconnaissant du mentorat et des conseils de Travail sécuritaire NB », a-t-il expliqué. « Mon équipe m'a aidé à passer de la pire des situations à la meilleure. En même temps, on ne te transforme pas, c'est toi qui le fait. »

Les membres de l'équipe de M. Shaw lui ont rendu les compliments. « Darren est un client tellement positif. Il a déployé tant d'efforts dans son programme de recyclage. Dès le début, il manifestait un vif intérêt à l'égard de la santé et de la sécurité, et espérait pouvoir travailler dans un domaine où il pourrait contribuer à la prévention des accidents et à la sécurité de tous », a fait savoir M. Grasse.

« Il est très reconnaissant de l'aide qu'il a reçue et exprime cette reconnaissance chaque fois que je lui parle, ce qui est typique de lui. Je lui rappelle souvent que les employés de Travail sécuritaire NB ne peuvent qu'offrir leur aide et leur soutien, mais que c'est lui qui fait le travail. Cela a été un plaisir de travailler avec Darren. Je suis persuadé qu'il apportera une contribution positive (ce qu'il appelle "donner au suivant") dans une nouvelle carrière en santé et en sécurité au travail. » •

À LA COUR



BLANCHARD READY-MIX LTÉE a plaidé coupable le 3 mars à une accusation en vertu de l'alinéa 9(1)c) de la *Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail* à la suite d'un accident grave qui est survenu à sa carrière de Belledune. Le 4 novembre 2010, un salarié d'une entreprise de camionnage livrait de la poudre à ciment à la carrière. Il était debout sur les marches de la cabine du camion en train de mettre ses chaussures de sécurité lorsqu'un camion-benne hors route laissé sans surveillance sur une rampe près du concasseur a commencé à rouler sur la rampe. En raison du bruit intense dans la carrière, personne n'a pu avertir le camionneur

que le gros camion-benne se dirigeait vers lui. Le camion-benne a heurté le camion du salarié et ce dernier a été écrasé entre les deux. L'entreprise a été accusée d'avoir omis de veiller à ce qu'un salarié (le conducteur du camion-benne laissé sans surveillance) se conforme aux exigences qui s'appliquent aux conducteurs d'équipement mobile à moteur lorsqu'ils laissent l'équipement sans surveillance. Le salarié en question n'avait pas stationné le camion sur un sol plat et n'avait pas enlevé la clé. L'entreprise a été condamnée à payer une amende de 25 000 \$.

WAL-MART a plaidé coupable le 20 mars à trois accusations en vertu du paragraphe 47(1) de la *Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail* à la suite d'un accident qui est survenu le 5 janvier 2011. Un jeune homme de 17 ans, Patrick Desjardins, est décédé des suites de l'accident. Un surveillant chez

Wal-Mart, **DENIS MORIN**, a plaidé coupable à deux accusations, également en vertu du paragraphe 47(1) de la *Loi*.

M. Desjardins se servait d'une polisseuse pour nettoyer le plancher d'un garage humide dans l'atelier de réparation d'automobiles, à Grand-Sault, lorsqu'il a été électrocuté. Toutes les accusations ont été portées en raison d'un défaut d'inspecter, d'entretenir et d'assurer l'usage approprié de la polisseuse et d'une rallonge défectueuse, et parce qu'on a permis à un salarié d'utiliser l'équipement défectueux.

L'entreprise a été condamnée à payer une amende de 100 000 \$ en plus d'un montant supplémentaire de 20 000 \$ en vertu de la *Loi sur les services aux victimes*. M. Morin a été condamné à payer une amende de 880 \$ en plus d'un montant supplémentaire de 176 \$ en vertu de ladite *Loi*, pour un total de 1 056 \$.

PROJET PILOTE SUR LES BLESSURES À L'ÉPAULE

Lorsqu'une étude sur les blessures effectuée en 2005 a révélé que les clients atteints d'une blessure musculo-squelettique à l'épaule prenaient plus longtemps à reprendre le travail que d'autres groupes, Travail sécuritaire NB a décidé d'examiner le problème de plus près.

L'analyste des programmes de réadaptation – Physiothérapie au sein du Service de l'élaboration et de l'évaluation de programmes, Pam Wasson, a été chargée de se pencher sur la façon dont ces réclamations étaient gérées ainsi que les résultats de ces dernières.

« Les blessures à l'épaule étaient devenues ce que les blessures au dos étaient au début des années 80 », a-t-elle expliqué. Elle a ajouté que même avant l'étude, les employés des services de gestion des réclamations de Travail sécuritaire NB avaient l'impression générale que les résultats chez les clients atteints d'une blessure à l'épaule n'étaient pas aussi bons qu'ils auraient pu l'être.

« Nous avons constaté que les clients passaient beaucoup de temps à attendre des consultations avec des spécialistes et des examens, mais que ces derniers ne menaient pas nécessairement à une opération ou à une procédure orthopédique. Il fallait donc déterminer s'il existait une meilleure approche quant au triage. »

M^{me} Wasson a étudié les réclamations de 2005 et a trouvé un moyen d'améliorer l'accès à la réadaptation et aux soins médicaux convenables. Le médecin-chef de Travail sécuritaire NB, d^r Doug Margison, a établi un comité mixte formé de représentants de la Société médicale du Nouveau-Brunswick et de Travail sécuritaire NB afin d'établir des plans de soins pour la gestion des blessures à l'épaule fondées sur les meilleures pratiques. Un projet pilote sur la gestion des blessures à l'épaule a donc été mis en œuvre dans la région du sud-ouest de la province pendant la période entre octobre 2009 et octobre 2010. Le projet comptait des chirurgiens orthopédistes, des physiothérapeutes choisis et des équipes de gestion des réclamations.

« Nous voulions mettre en œuvre un modèle de soins simplifié de façon à ce que les travailleurs blessés pourraient recevoir les soins appropriés plus rapidement, accélérer l'accès à un chirurgien et assurer que les personnes atteintes d'une condition non chirurgicale recevaient la meilleure réadaptation fondée sur les preuves. »

À l'aide d'une demande de propositions dans la région du sud-ouest, Travail sécuritaire NB a choisi sept physiothérapeutes ayant l'intérêt, l'expérience et les compétences spécialisées nécessaires pour traiter les blessures à l'épaule. Ces derniers ont évalué les blessures des clients afin de déterminer lesquels devaient

faire l'objet d'un renvoi accéléré à un chirurgien et lesquels avaient besoin d'un bon programme de réadaptation.

Étant donné que le taux de reprise du travail dans le cadre du projet pilote était de 91 %, on peut dire que le projet s'est révélé une réussite. La durée moyenne des réclamations est passée à 18,5 semaines par rapport à 41 semaines en 2005, soit une réduction de 55 %. Ainsi, le programme a été élargi pour comprendre les régions du sud-est et du nord-est en juillet 2011.

M^{me} Wasson a affirmé que les commentaires reçus des travailleurs blessés et des chirurgiens, ainsi que d'autres professionnels de la santé, ont été positifs.

« Il s'agit d'un nouveau modèle de collaboration entre les chirurgiens orthopédistes et les physiothérapeutes. Les chirurgiens aiment l'évaluation et les recommandations des physiothérapeutes puisque cela leur permet de dépister les clients qui ont plus besoin de leurs services. » Elle a précisé que le D^r Margison a joué un rôle de premier plan pour obtenir le soutien des chirurgiens orthopédistes.

Puisque l'initiative a mené à une réduction tellement forte de la durée des réclamations, on prévoit lancer un projet semblable pour les blessures lombaires au mois d'avril. •